

Séance du 11 avril 2025
Délibération n°2025-19

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à la salle du Conseil, à 19h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Jean-Christophe PRORIOL arrivé après la délibération N° 2025-20.

Procurations : Jean-Christophe PRORIOL a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 3 avril 2025.

Objet : Affectation du résultat : budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 constatant que le Compte Financier Unique présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : - 4 040,39 €
- Résultat antérieurs reportés : - 13 268.50 €
- Résultat à affecter : - 17 308,89 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 93 744.64 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 245 123.55 €

Besoin de financement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation : 0 €

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 0 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0
- Déficit reporté D 002 : - 17 308.89 €

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 17 AVR. 2025
et publication le 17 AVR. 2025

